



MAIRIE DE CHATEAUMEILLANT (CHER)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2022

DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal est informé qu'en vertu de la délégation de pouvoirs qui a été donnée au Maire le 2 juin 2014, une concession perpétuelle de 3 m² au cimetière de Châteaumeillant a été concédée à Monsieur Jean-Paul SOUBRAS.

PROBLEMATIQUE RADON

Monsieur Sébastien DENIZOT, représentant de l'association CAP TRONÇAIS informe le conseil municipal sur la présence de radon sur le territoire de la commune.

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, invisible et sans odeur. Il est présent dans certains types de roches et particulièrement les roches granitiques. L'inhalation de radon accroît le risque de développer un cancer du poumon : il est la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac.

Monsieur Sébastien DENIZOT propose de distribuer des dosimètres qui seront à installer pendant minimum deux mois pour mesurer la quantité de radon dans le logement. La mesure sera ensuite analysée par un laboratoire d'analyse indépendant, puis sera transmise aux habitants par l'ARS.

Les particuliers peuvent avoir des informations, venir retirer un kit gratuit auprès de CAP Tronçais.

PROJET CITY STADE – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal adopte le projet d'implantation d'un City Stade pour un montant de 68 898 € HT. Une subvention DETR et une subvention auprès de la Région Centre sont sollicitées à hauteur de 40 % chacune.

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une aide financière de 100 € pour une élève de Terminale du Lycée Jean Moulin qui participe au voyage scolaire à Dublin en Irlande. Il est précisé que cette subvention sera unique durant le cursus scolaire du lycée.

TEMPS DE TRAVAIL (1 607 HEURES)

Le Conseil Municipal décide d'adopter la durée annuelle du temps de travail effectif à 1 607 heures.

La séance est levée à 23 H 20